

Le communiqué du conseil des ministres du 15 avril 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 15 avril 2015, à Kaffrine, sous la présidence du Chef de l'Etat, le Président Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a adressé ses sincères remerciements aux populations des régions de Kaffrine, Kaolack et Fatick pour la mobilisation exceptionnelle et l'accueil chaleureux qui lui a été réservé à l'occasion de la tournée économique qu'il a effectuée, du 11 au 14 avril 2015, dans le Territoire du Sine Saloum.

Il a, également, magnifié le lancement des travaux de l'Université du Sine Saloum de Kaolack Cheikh Al Islam, El hadji Ibrahima NDIASS qui dénote sa volonté de promouvoir, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE), le renforcement du capital humain national, à travers un système universitaire de qualité, répondant aux exigences de développement des territoires et aux aspirations des populations polarisées.

A cet égard, le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations à la famille de l'illustre parrain, érudit dont les qualités exceptionnelles d'homme de Dieu et d'acteur de développement sont unanimement reconnues.

Le Président de la République, revenant sur les enseignements de cette tournée, a réitéré son attachement particulier au désenclavement terrestre du Bassin arachidier et de la zone sylvopastorale, marqué par le lancement des travaux de réfection des routes Dinguiraye - Nioro du Rip - Keur Ayip et Keur Waly NDIAYE-Passy- Sokone, en vue de consolider l'essor d'une économie qui optimise les potentialités et activités de toutes les localités concernées.

Dans ce sens, le Chef de l'Etat a exhorté le Gouvernement de hâter l'exécution des travaux de réhabilitation de la route Fatick - Kaolack et d'intensifier la modernisation du transport routier dans les communes de Fatick, Kaolack, Kaffrine et Nioro.

Abordant le point de sa communication portant sur le 12ème Conseil des Ministres délocalisé à Kaffrine, le Président de la République a demandé au Premier Ministre de présenter les mesures retenues lors du Conseil interministériel sur le Développement de la Région de Kaffrine, tenu le 14 avril 2015.

Le Premier Ministre a, d'abord, tenu à remercier les membres du Gouvernement, les autorités administratives, des élus locaux, les membres de la société civile, des autorités coutumières et religieuses, des opérateurs privés, des associations de jeunes et de femmes pour leur forte mobilisation et la bonne organisation de la réunion qui a été ponctuée d'échanges fructueux autour des priorités de développement qui focalisent les fortes attentes des populations.

Il a, ensuite, fait part au Conseil des recommandations issues du Conseil interministériel, structurées autour d'un Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) 2015-2017 de la Région avec plusieurs projets phares.

A ce titre, il a été retenu de faire bénéficier à la Région de Kaffrine d'une enveloppe globale destinée à financer diverses opérations, tous secteurs confondus, axées principalement sur le désenclavement terrestre, la valorisation des énormes potentialités agropastorales, cynégétiques, artisanales, touristiques et culturelles, l'électrification rurale, le développement du sport et la mise en place d'infrastructures de base, de façon à positionner la région comme un pôle pour le développement des activités agropastorales, de transformation des produits agroalimentaires et de développement de la filière arachidière en parfaite cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE).

A sa suite, le Président de la République a félicité le Premier Ministre et les membres du Gouvernement pour la parfaite organisation du Conseil interministériel, la qualité des travaux et la pertinence des recommandations.

Sur la base des propositions retenues, en concertation avec tous les acteurs du développement territorial, le Président de la République a validé le Programme d'investissements prioritaires de la Région de Kaffrine pour un montant global de 206.798.127.495 F CFA, en insistant sur la nécessité de veiller à une mise en œuvre diligente de tous les projets prévus dans cette région très démunie en infrastructures et équipements de base.

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat, rappelant l'urgence à renforcer la vocation agricole et pastorale de la localité, a engagé le Gouvernement à intensifier le développement territorial de la région de Kaffrine, à travers le déploiement de chaînes de valeur pour asseoir les bases économiques d'une véritable lutte pour l'éradication de la pauvreté, avec la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes.

A ce titre, il a demandé au Premier Ministre de veiller particulièrement à l'exécution immédiate et au suivi permanent de tous les projets d'infrastructures de base programmés dans la région, en mettant l'accent sur :

- La mise en œuvre d'un programme de routes bitumées et de pistes rurales pour assurer le désenclavement interne et externe de la région, l'accès aux marchés et l'amélioration de la mobilité pour une dynamique plus soutenue des échanges, à travers, entre autres, le démarrage des travaux de la route Kaffrine-Nganda et le bitumage de la route Kaffrine-Sinthiou-Wanar-Nioro;
- la valorisation des potentialités agricoles avec la multiplication des forages agricoles et pastoraux, l'aménagement de la vallée du Baobolong et de fermes agricoles, la mise à disposition d'équipement et d'infrastructures ainsi que des unités de transformation semi industrielles en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet de renforcement de la sécurité alimentaire ;
- le développement des ressources pastorales à travers la réalisation de bergeries et de parcs de vaccination, la mise en œuvre diligente du Projet régional d'Appui au Pastoralisme et du PASA ;
- la promotion du secteur de la pêche par la réalisation d'un complexe frigorifique de 500 millions à Kaffrine, l'exécution du programme de développement de l'aquaculture pour une enveloppe de 630 millions sur la période 2015-2017;
- la construction et l'équipement d'un nouveau forage à Kaffrine pour sécuriser davantage l'approvisionnement en eau potable de la commune ;
- le démarrage des travaux de construction et d'équipement d'un forage ainsi que d'un nouveau réservoir et d'une station de déferrisation à Kougheul, la construction des châteaux d'eau pour les forages de Médina Fall,

Ndiout Guel, Témègne, Touba Fall, Darou Diéné, Touba Alia et Ndioté Séane et la réhabilitation du réseau d'eau de Malem Hoddar ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan directeur d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) dans chaque département de la Région ;
- la réalisation d'importants projets d'électrification, notamment la ligne électrique Kaolack-Kaffrine, le démarrage de la concession d'électrification rurale Kaffrine-Tambacounda-Kédougou pour 136 villages, outre l'électrification de 124 villages déjà pris en compte dans le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) ;
- l'équipement des femmes en matériels d'allégement des travaux et de transformation ainsi que la construction et l'équipement du Centre départemental d'assistance et de formation pour la Femme de Kaffrine (CEDAF) ;
- la construction d'un hôpital régional de niveau 2 à Kaffrine, de centres de santé à Malem Hoddar et à Birkelane et la mise à disposition de personnels de santé qualifiés ;
- la construction du stade régional et la réhabilitation des stades municipaux de Kaffrine, Nganda, Kounghoul et Mbirkilane ;

Le Chef de l'Etat a, également, invité le Gouvernement à ériger la région de Kaffrine en pôle culturel de référence, compte tenu de la richesse et de la diversité de l'expression culturelle de la zone.

Abordant le point de sa communication portant sur le plan d'urgence de relance de l'élevage dans la zone sylvopastorale, le Président de la République a évoqué les difficultés d'approvisionnement en eau de plusieurs localités de la zone, notamment au niveau du Ferlo, dues à l'insuffisance et à la vétusté du parc de forages.

A ce sujet, il a exhorté le Gouvernement à engager, sans délai, la réhabilitation des forages par l'intensification du programme spécial de réalisation de forages pastoraux afin de soulager les populations concernées et d'assurer la sauvegarde du cheptel.

Le Président de la République a, en outre, demandé au Gouvernement de veiller à la création, à Ranérou, d'une Brigade spéciale de l'hydraulique, à la modernisation du Centre Zootechnique de Dahra et à l'exécution du Plan de réhabilitation du Ranch de Dolly.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a présenté au Conseil une communication sur les dossiers d'actualité de la politique africaine et internationale.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

§ Le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les « Actes Finals de la conférence régionale des radios communications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHZ et 470-862 MHZ (CRR-06) ».

Au titre des mesures d'ordre individuel, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Bassirou SENE, Conseiller des Affaires étrangères principal de classe exceptionnelle, précédemment Ambassadeur Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur François HOLLANDE, Président de la République française, en remplacement de Monsieur Paul BADJI ;

§ Monsieur Mame Baba CISSE, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal en Malaisie, est nommé Ambassadeur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, en remplacement de Monsieur Bassirou SENE, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Mamadou Mamoudou SALL, Docteur en Droit des Affaires, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal en République Arabe d'Egypte, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad AL THANI, Emir du Qatar, en remplacement de Monsieur Cheikh Tidiane SY ;

§ Monsieur Talla FALL, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal en République togolaise, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Abdel Fattah AL SISI, Président de la République Arabe d’Egypte, en remplacement du Docteur Mamadou Mamoudou SALL, appelé à d’autres fonctions ;

§ Monsieur Mamadou TALL, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur, Directeur du Protocole, des Conférences et de la Traduction au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel AZIZ, Président de la République Islamique de Mauritanie, en remplacement de Monsieur Mamadou KANE ;

§ Madame Binta Samb BA, Ancien Ministre, est nommée Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Faure Essozima GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, en remplacement de Monsieur Talla FALL, appelé à d’autres fonctions ;

§ Monsieur Christian Johnson Tiburce DIATTA, Administrateur civil, précédemment Préfet du département de Salémata, est nommé Préfet du département de Oussouye, région de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Lazare Bounoumane KENNY ;

§ Monsieur Mamadou KHOUMA, Administrateur civil, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Diourbel, est nommé Préfet du département de Salémata, région de Kédougou, en remplacement Christian Johnson Tiburce DIATTA, appelé à d’autres fonctions.